

Votre exploitation et vous



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAÔNE-ET-LOIRE

Conseil engagé dans
une démarche qualité
de service

Pour qui ?

► Les agriculteurs
assignés en
redressement judiciaire
par un créancier

Les agriculteurs
demandant l'ouverture
d'une procédure
judiciaire

Les +

► Un intermédiaire
entre vous et les
instances judiciaires.

Notre connaissance
des spécificités
agricoles.

A noter

► Tarif et conditions de
vente sur demande

Contact



Agnès GROZELLIER
Conseillère spécialisée

Tél. : 03 85 29 55 71
agrozellier@sl.chambagri.fr

Le plan de redressement

Vous vous apprêtez à entrer dans une procédure judiciaire. Vous souhaitez préparer un plan de redressement réaliste et viable.

Notre réponse

Vous accompagner auprès des instances judiciaires et préparer avec vous un plan de redressement réaliste pour votre exploitation et acceptable par vos créanciers.

Notre prestation

Conseil individuel

- L'analyse de la situation: environnement familial, structure de l'exploitation, atouts et handicaps ..
- La préparation de la déclaration de cessation des paiements.
- Votre accompagnement personnel dans l'environnement inconnu des instances judiciaires.
- L'apport des éléments de compréhension et de suivi des procédures en cours .
- L'estimation de votre capacité de remboursement et la proposition d'un échéancier de remboursement adapté.
- La prestation comprend plusieurs rendez-vous tout au long de la procédure (12 à 18 mois), avec à minima un contact téléphone avant chaque audience.

Nos engagements

- L'accompagnement aux audiences (3 à 4 par procédure).
- La transmission aux instances judiciaires d'une proposition de plan de redressement, travaillée ensemble.
- L'accompagnement dans la première année de mise en place du plan de redressement.